

Entre 1621 et 1778.

Il existe à Deüze, l'église St Jean et le prieuré.  
L'église est desservie par un prêtre-cure et des vicaires, habitués  
ou habitant la paroisse.

Le prieuré est desservi par un prêtre - Seul, un prieur,  
Jacques de BELEYRIANT habitera le prieuré - Au moment  
de la prise de possession, il le trouve "en grande vétusté"  
et fait l'inventaire des lieux et des biens (1682):

"Le prieuré consiste en une maison priorale, jardin, grange,  
écurie, cour, le tout enfermé de murailles, moulins à eau,  
logements pour métayers, 500 boissetées de terres labourables,  
des pâtis, un clos de vigne de 5 quartiers (66pp 42), 5  
quartiers de bois en ajoncs, brardu, taillis de chêne."

Le prieur touche les grosses et menues dîmes, droits en blé  
et en argent.

Le cure a tous les droits de dîmes premières d'agneaux  
et cochons de la paroisse.

De par la tradition, le service divin est assuré par le cure  
de St Jean, ses vicaires et chapelains de St Nicolas. Le  
prieur assure, une ou plusieurs messes; il se fait remplacer  
par un prêtre s'il n'habite plus là.

Le cure touche la plus grosse part des dîmes, d'où probablement  
la contestation qui s'éleva en 1684 entre Christophe LOINTIER, Cure  
et Jacques de Beleyriant, prieur. En effet, le prieur revendique  
la qualité de cure primitif de la paroisse de Deüze sous  
prétexte que l'église paroissiale se trouve dans son enclos -  
Le cure ne devrait que porter le titre de vicaire perpétuel.

En 1656 les habitants de Deüze font une pétition - les offices  
ne sont plus célébrés que par Christophe LOINTIER, cure - le  
prieur a délaissé ses fonctions. Le manque d'officiés cause un  
grand désordre.

Les habitants ne peuvent quitter leur manoir pour assister à la  
messe, à cause des voleurs - et les offices pour les morts,  
les sacrements, les messes de fondation ne peuvent être  
assurés convenablement.

Bien que le prieur n'assume pas sa charge d'aide, les  
manoirs de Deüze demandent un nouveau vicaire  
dont ils se chargeront de la nourriture et du salaire. Ce  
sera François Aumonnet, payé 15 L. (1656).

(A parti de H 3177. H 3108. H 3112). Augers. Archives départementales.

curés, vicaires  
de St Jean de Deny

1621) Anboine de Gausseront  
1655) <sup>+1658 à Paris</sup> René <sup>cure</sup> Hubert - <sup>vicaires</sup> Bertrand Danyau  
(Pierre)

1659 - Christophe Voithé, curé  
François Amonnet habitué  
Pierre Srauet, <sup>prêtre</sup>

1683 - Jean Richard, prêtre  
1684 - Clément Claveau, <sup>vicaires</sup> (St Nicolas)  
1709 - Pierre <sup>vicar</sup> Lemoine, curé  
1722

1741 - René Leboureau, vicaire

1776 - Sébastien - René Benoist

---

premier, quand il n'est pas habité par le premier, et affermé  
également, le temporel de la cure, affermé pour 1000 L  
le curé se garde le clos de vigne proche la cure et  
son logement (1723). En 1709, il s'agit de la  
maison et du jardin

L'Église, dédiée à St Jean-Baptiste, reste isolée, à 500 mètres de là dans les terres, sans autre voisinage que le moulin, sur le ruisseau de Varennes, et ne s'ouvre que le dimanche pour la messe. C'est un curieux édifice (XI<sup>e</sup> S.), d'une simple nef (33 m sur 8) en rectangle allongé, terminée par une abside ronde. A la façade en pignon s'applique un portail carré avec corniche supportée par six modillons, dont trois têtes d'hommes. Au-dessous une large porte romane de cinq arcades concentriques, le plus petit au centre, à claveaux réguliers et chapiteau sur une courte colonne, le second très-étroit avec rang d'étoiles ou de diamants, le troisième très-large, à claveaux réguliers, dont la clé porte la croix de consécration, une bande de pommes de pin le sépare du quatrième, sculpté alternativement sur chaque claveau d'une tête d'homme ou d'écaillés de poisson, le dernier enfin décoré d'une moulure en échiquier.

Le transept est formé par deux arcs-doubleaux énormes, qui se continuent jusqu'à terre sans autre moulure qu'un étroit larmier en saillie; au-dessus repose la tour carrée du clocher, percée sur chaque face de deux baies pleines entre autres avec colonnettes et surmontée d'une flèche octogonale en charpente, construite en 1713-1714, avec cloche datée de 1778.

./

La travée du cœur est voûtée en arc en trièspoint dont les filets en saillie retombent sur des poutres portés par des têtes et des bras sans corps. Le fond est rempli par un autel en retable (XVIII<sup>e</sup>s); au centre, une Vierge remarquable mais délabrée; dans les niches, statues en formes de St Jean-Baptiste et de St Pierre.

Les dalles qui précèdent l'autel sont d'anciennes pierres tumulaires dont une datée de 1766. A l'extérieur les murs de la nef en petit appareil noyé dans un épais ciment montrent vers le Nord trois étroites et petites fenêtres à claveaux réguliers, sans saillie, et ça et là, surtout vers le Sud, de nombreuses briques à rebord intercalées sans régularité. Devant l'entrée, une sépulture a été rencontrée en 1847, qui contenait deux pots à brûler l'encens, recueillis au Musée d'ANGERS.

L'église et le prieuré s'y attachant appartenaient à l'Abbaye de Saint-Florent, en contestation continue avec les seigneurs d'alentour. L'église fondée au moins dès le X<sup>e</sup>s, avait été attribuée en bénéfice par les moines à un prêtre. Mais l'abbé Gerard, nommé en 1013, sous l'influence corruptrice de Gilduin de Saumur, en fit don à son protecteur, qui la céda à Geoffroy Florentin, un de ses chevaliers, partie en fief, partie en domaine. Malgré des sentences d'excommunication et plusieurs restitutions partielles, restées sans effet, elle ne revint aux Moines qu'en 1092

7. avec chavais et Saugre'. Ils y entretenaient une sorte de haras ou tout au moins une écurie où ils faisaient des élèves. L'important moulin à eau donnait au domaine une valeur particulière. La paroisse relevait féodalement du comté de Trèves et dépendait du Doyenné de Chemillé, de l'élection de Saumur, du District en 1788 de Doué, en 1790 de Saumur. Elle forma un chef-lieu de canton en 1790 comprenant Dévezé, Ambillou, Louesse, Rochemenier, Milly, Forges et Heigné'.

Extrait du dictionnaire historique de  
Maine - Et. Loire de Célestin Port - Tome II.

Rencontre de Madame Jeanne Labouneau le 25/07/98

Un autel a été mis en place en 1954 afin que le curé regarde les pratiquants. Précédemment, le curé tournait le dos à la nef et officiait avec l'autel situé dans le cœur.

Une grille en fer forgé ressemblant à celle de la chapelle séparait le cœur actuel et la nef. Un drapé couvrait cette grille avec de la dentelle sur le haut. Pendant certaines cérémonies, communions, les enfants se mettaient à genoux au bord de la grille et enroulaient leurs mains sous la dentelle.

---